

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2025-09-05

**Modification de l'Autorisation de
Programme / Crédit de Paiement
(AP/CP) dédiée aux travaux de
requalification des Zones d'Activités
Economiques (ZAE).**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais s'est réuni à Saint Pierre de Chandieu, salle Marcelle Genin, sous la présidence de M. Daniel Valéro.

Date de la convocation : le 17 septembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents (34) :

M. Athenol, Mme Auquier, M. Bousquet, Mmes Callamard, Carretti, Chabert, MM. Champeau, Chevalier, Mmes Di Murro, Duboisset, M. Dubuis, Mme Farine, M. Fiorini, Mmes Fioroni, Gautheron, MM. Giroud, Humbert, Ibanez, Jourdain, Mme Liatard, MM. Marmonier, Mathon, Mecheri, Mercier, Mmes Monin, Moustaid, Nicolier, Notin, Pinton, Reype-Allarousse, M. Ruz, Mme Santesteban, MM. Valéro et Villard.

Absents/excusés (6) : M. Collet, Mmes Deliance, Fadeau, Jurkiewicz, MM. Laurent et Lièvre.

Pouvoirs (5) :

M. Collet donne pouvoir à M. Champeau.

Mme Deliance donne pouvoir à Mme Farine.

Mme Fadeau donne pouvoir à Mme Di Murro.

Mme Jurkiewicz donne pouvoir à M. Mathon.

M. Laurent donne pouvoir à M. Dubuis.

Secrétaire de séance : M. Giroud .

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2025-03-25, le Conseil communautaire a modifié l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP) relative à la requalification des Zones d'Activités Economiques de la CCEL comme suit :

Libellé de l'AP/CP	Montant TTC	Crédit de paiement TTC 2023	Crédit de paiement TTC 2024	Crédit de paiement TTC 2025	Crédit de paiement TTC 2026
Requalification ZAE*	15 679 402 €	6 497 752 €	5 871 208 €	2 414 953 €	895 489 €

**identifiée sur les chapitres-opérations n°911, 458138 et 458139*

Au vu des ajustements et du calendrier prévisionnel des travaux, il convient de modifier cet AP/CP comme suit :

EXTRAIT

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DE L'EST LYONNAIS

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU RHONE

N° 2025-09-05

**Modification de l'Autorisation de
 Programme / Crédit de Paiement
 (AP/CP) dédiée aux travaux de
 requalification des Zones d'Activités
 Economiques (ZAE).**

Libellé de l'AP/CP	Montant TTC	Crédit de paiement TTC 2023	Crédit de paiement TTC 2024	Crédit de paiement TTC 2025	Crédit de paiement TTC 2026
Requalification ZAE*	15 679 402 €	6 497 752 €	5 871 208 €	3 014 953 €	295 489 €

**identifiée sur les chapitres-opérations n°911, 458138 et 458139*

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L.2311-3 relatif aux AP/CP ;
 Vu l'arrêté préfectoral n°93-3280 du 29 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ;
 Vu l'arrêté préfectoral n°69-2019-06-26-003 du 26 juin 2019 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ;
 Vu l'avis de la commission communautaire finances du 16 septembre 2025 ;

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité:

- **DE MODIFIER** l'AP/CP relatif à la requalification des ZAE comme indiqué ci-dessus.
- **DE PRECISER** que les crédits correspondants sont prévus aux chapitres-opérations n° 911, 458138 et 458139.

Communité de Communes de l'Est Lyonnais
Le Président
Daniel VALÉRO

*Délibération adoptée à l'unanimité.
 Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif. Il peut être saisi par le biais du site Internet www.telerecours.fr